Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212203566-20251208-2025_61-DE

Commune de Trégomeur
Procès-verbal du Conseil Municipal
Du 8 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et 8 décembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal de Trégomeur, légalement convoqués le 2 décembre 2025, se sont réunis, à la mairie de Trégomeur, sous la présidence de M. Denis MANAC'H, Maire.

Nombre de membres en exercice : 13 – Nombre de présents : 11 – Nombre de présents et représentés : 13

Etaient présents		Denis MANAC'H, Maire, Valérie RAMONÉ, Nicolas LE GONIDEC, Bertrand RENIER, Adjoints, Nathalie MÉLOU, Marie LE MERRER, Solène LE NORMAND, Denis LE BUHAN, Richard LE CARRÉ, Benjamin BUREL, Cyril COLLIN, Conseillers Municipaux.
Absents excusés		Hervé HUET donne pouvoir à Nicolas LE GONIDEC Anne Émilie LE VERGER donne pouvoir à Benjamin BUREL
Secrétaire de séance		Cyril COLLIN

✔ Rénovation énergétique de l'école : demande de subvention de la Région Bretagne « Bien vivre partout en Bretagne »

Délibération n° 2025-61

M. le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'opération de rénovation thermique de l'école, la commune peut s'inscrire dans le dispositif « bien vivre partout en Bretagne », porté par la Région.
Il précise que le projet est éligible à une aide de 61 691,66 €.
Considérant que le projet rempli les conditions d'éligibilité, M. le Maire sollicite le Conseil municipal pour valider le dépôt du dossier de subvention et solliciter le financement de la Région sur le projet et présente le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses HT		Recettes		%
Travaux	578 074,37 €	Etat – DETR 2026	115 614,00 €	20 %
		Etat – DSIL 2026	40 465,00 €	7 %
		Fonds vert	49 750,00 €	8,61 €
		Région Bretagne – Bien vivre partout en Bretagne	61 691,66 €	10,67 %
		Contrat de territoire	102 148,00 €	17,67 %
		ORECA	35 000,00 €	6,05 %
		Autofinancement	173 405,71 €	30 %
TOTAL	578 074,37 €	TOTAL	578 074,37 €	100 %

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212203566-20251208-2025_61-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel,
- **DÉCIDE** de solliciter auprès de la Région Bretagne, l'enveloppe de 61 691,66 € au titre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne, pour les travaux de rénovation énergétique de l'école.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Denis MANAC'H.

Certifié exécutoire par le Maire,
transmise en Préfecture le 11 décembre 2025
et publiée le 11 décembre 2025



